

Investissez pour l'avenir !

AgroSup Dijon est le seul établissement d'enseignement supérieur agronomique proposant des formations technologiques et professionnelles, en présentiel ou à distance, allant du niveau IV (bac professionnel) au niveau I (mastère spécialisé, master, ingénieur).

AgroSup Dijon c'est 1300 apprenants formés chaque année : 700 ingénieurs et masters sur le site de Dijon, et près de 600 étudiants en Bac Pro et BTS à distance.



4 DOMAINES D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE :

- Agroalimentaire Nutrition - santé
- Agronomie, agroéquipements et environnement
- Sciences de l'éducation
- Territoires, développement et espaces ruraux

Cursus d'ingénieur et deux spécialités, Ingénieur en agronomie et ingénieur en agroalimentaire

1 5 Spécialités de masters dont 4 co-habilités avec l'université de Bourgogne

3 Mastères spécialisés accrédités par la Conférence des Grandes Ecoles

4 6 Licences pro. BTS (formation à distance)

1 4 Bac Techno. (formation à distance) Bac pro. (formation à distance)

6 UNITÉS DE RECHERCHE LABELISÉES

100 ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

2 sites de formation :
- AgroSup Dijon - Ecole
- et Eduter CNPR site de Marnilhât

5500 diplômés à travers le monde

400 entreprises partenaires taxe d'apprentissage qui contribuent financièrement au développement d'AgroSup Dijon

50 ans d'expérience en formation professionnelle



A quoi sert la taxe ?



1



Financer des dépenses liées à l'enseignement.

2



Investir dans du matériel pédagogique et scientifique.

3



Développer les liens entre les étudiants et le monde professionnel (participation à des salons...).

4



Ouvrir nos formations à l'international (voyages d'études...)

Comment verser la taxe à AgroSup Dijon ?

- 1/ Choisissez votre organisme collecteur de la taxe d'apprentissage
- 2/ Affectez votre versement

NOTRE IDENTIFIANT RNE/UAI : 0212198A

Précisez l'attribution à :
AGROSUPDIJON ENESAD ENSBANA CNPR

- 3/ En 2017, nous sommes habilités à percevoir la taxe pour :

- LA CATEGORIE A (formations de niveau BAC PRO, BTS)
- LA CATEGORIE B (Formations ingénieurs, masters)

Consultez la liste détaillée des formations :

www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte
rubrique taxe d'apprentissage

Contact

Amélie Gachon

Direction des relations avec les entreprises
et de la formation professionnelle

Courriel : amelie.gachon@agrosupdijon.fr
Tél. : 03 80 77 23 81



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES,
DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Direction des relations avec les entreprises et de la formation professionnelle
26, Bd Docteur Petitjean - BP 87999 - 21079 DIJON cedex

Tél. : 03 80 77 25 25 - Fax : 03 80 77 25 00

www.agrosupdijon.fr

